



Extract of Ecole primaire publique Jean Macé CHAUMONT

<https://sitetab2.ac-reims.fr/ec-chaumont-mace-lem/-spip-/La-bonne-conduite-sur-le-blog.html>

La bonne conduite sur le blog.

- CM1 - Blog de classe -

Publication date: jeudi 20 août 2015

Copyright © Ecole primaire publique Jean Macé CHAUMONT - Tous droits réservés



La bonne conduite sur le blog.

Avec une adresse mail et un mot de passe, chaque élève peut individuellement devenir **contributeur** du blog.

Après inscription, les enfants écrivent leurs articles, y joignent des documents personnels (photographies, vidéos, images scannées, sons...). L'ensemble reste modéré puis publié par mes soins : je corrige les articles directement sur le blog, sans avoir besoin de les recopier.

L'onglet "SITE DE CLASSE" du blog renvoie au site de la classe géré par mes seuls soins (également accessible depuis le site de l'école Jean Macé) et qui contient l'ensemble des documents relatifs aux leçons, au fur et à mesure qu'elles sont traitées, les devoirs, un accès à la version électronique du cahier de liaison, une page d'informations destinée aux parents, des suggestions de sites utiles pour les enfants et des communiqués non essentiels (si j'ai besoin de carton de papier toilette, c'est là que j'en ferai la demande). Vous pouvez le consulter si votre enfant n'a pas su expliquer précisément ce que j'ai demandé.

A la fois lieu d'expression libre ou dirigée et de travail des notions au programme du B2i, c'est sur ce blog de classe que sont publiés les articles rédigés par les enfants ou par la classe.

La bonne conduite sur le blog.

L'url du blog de classe 2018-2019 est <http://maret.sylvain.free.fr>

Je vous recommande de le mettre en favori sur votre ordinateur car vous serez amenés à le visiter souvent !

*La consultation du blog de classe étant publique, on doit garder à l'esprit les règles de la **Nétiquette** :*

La bonne conduite sur le blog.

- *On est poli et respectueux des autres sur Internet comme on l'est dans la vie.*

- *On signe son travail en indiquant son nom : tout travail anonyme sera éliminé.*

La bonne conduite sur le blog.

- On ne copie pas le texte ou les images de quelqu'un d'autre en les faisant passer pour les siens et si on s'en sert, on s'assure toujours d'avoir son accord (en lui demandant directement ou en prenant ses images sur des sites libres de droits).

On évitera aussi de mettre des renseignements trop précis sur soi ou ses amis (pas d'adresse, pas de numéro de téléphone) et on veillera à choisir des photos où les activités, les paysages ou le groupe de personnes est mis en valeur plutôt qu'un individu seul : on ne raconterait pas tout de soi à n'importe quel inconnu qui passe.

La bonne conduite sur le blog.

Sur Internet, des inconnus n'arrêtent pas de passer !

D'une façon générale, on ne publie jamais un document sans en informer ses parents et s'assurer de leur accord.